

(1)

(N° 117.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1882.

CRÉDITS SPÉCIAUX AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre aux délibérations de la Chambre des représentants un projet de loi tendant à allouer au Département de l'Intérieur des crédits spéciaux s'élevant à 135,000 francs.

Ces demandes de crédits sont justifiées par les notes produites à l'appui du projet de loi.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

NOTE EXPLICATIVE N° 1

OBSERVATOIRE ROYAL.

Organisation de deux stations aux États-Unis et au Chili pour observer le passage de Vénus : 75,000 francs.

M. le Directeur de l'Observatoire royal justifie comme suit cette demande de crédit :

Une proposition de conférence internationale émanée du Gouvernement français, appelle l'attention des différents États sur le passage de Vénus qui doit avoir lieu en 1882. Ce phénomène, après s'être produit deux fois à huit ans d'intervalle, en 1874 et en 1882, ne se représentera plus qu'en l'an 2004.

Ces passages tirent leur importance de l'occasion qu'ils offrent aux astronomes de mesurer la distance de la terre au soleil et de déterminer ainsi toutes les dimensions absolues du système planétaire. Aussi, dès le siècle dernier, les principales nations de l'Europe avaient-elles envoyé des expéditions astronomiques, pour observer le passage de 1769. Il avait fallu attendre ensuite jusqu'en 1874 pour renouveler cette observation, dont le progrès de la science et des instruments faisaient espérer des résultats plus sûrs, et plus précis que ceux du xviii^e siècle.

Il y a huit ans, en effet, les grands pays de l'Europe et de l'Amérique, n'épargnèrent rien pour les préparatifs.

Les États-Unis	allouèrent	750,000 francs	pour	8 stations,
L'Allemagne	alloua	500,000	—	5 —
La France	—	400,000	—	5 —
L'Angleterre	—	575,000	—	5 —
La Russie	—	180,000	—	14 stations installées sur son territoire.

L'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, avaient également envoyé des observateurs. Le Mexique avait fait les frais d'une expédition au Japon.

Ces efforts vont être renouvelés en 1882, sur une échelle plus grande. La France, par exemple, fait déjà construire l'outillage de huit stations, l'Angleterre enverra six expéditions, les États-Unis, qui seront chez eux, en préparent une vingtaine.

De plus les marines de l'État des différentes nations européennes seront employées à porter de l'autre côté de l'Atlantique les observateurs et leurs instruments.

Il faut reconnaître, en effet, que les expéditions de 1874 n'ont pas donné ce qu'on en attendait, et qu'il est nécessaire de recommencer les observations.

Il y a huit ans on se flattait d'obtenir un résultat d'une grande précision, en

photographiant pendant la durée du passage, les positions de la planète sur le soleil, pour prendre ensuite les mesures sur le disque d'après ces photographies.

Ce moyen nouveau, que les astronomes du siècle précédent n'avaient pas à leur service, avait paru de nature à assurer la supériorité des observations modernes. Mais, on fut déçu lorsqu'il s'agit de mettre les photographies à l'épreuve. Les images étaient trop petites, les bords du soleil trop indécis, l'altération des proportions de l'image dans ses différentes parties trop difficile à calculer, pour donner aux résultats la concordance et la valeur désirables.

On eut donc à se rejeter sur l'observation des instants d'entrée et de sortie, ce qui ramenait simplement à 1769 et n'était pas de nature à donner des résultats plus exacts.

La science ne pouvait cependant rester sur cette espèce de défaite. Toutes les nations qui avaient pris part aux expéditions de 1874 ont décidé de renouveler leurs tentatives en 1882. Avec la nécessité de recommencer, s'impose celle d'employer de nouvelles méthodes.

Plusieurs ont déjà été proposées. Elles s'appliquent presque toutes à la meilleure détermination de l'entrée et de la sortie, qui s'accomplissent en quelques minutes.

Mais la planète devant rester cinq heures et demie sur le soleil, il paraît logique d'utiliser cette longue durée pour fixer sa trajectoire apparente par un grand nombre de points.

L'observatoire de Bruxelles est un de ceux qui se sont occupés de cette question. Récemment il a mis à l'épreuve, avec succès, sur des disques artificiels, un instrument d'une construction toute nouvelle, à l'aide duquel on peut espérer de prendre, pendant le passage entier, des mesures très nombreuses et d'une très grande exactitude.

Dans ces conditions, la Belgique semble être en mesure de prendre part dignement aux expéditions qui se préparent.

Elle y participerait en employant des procédés nouveaux d'appréciation et de détermination.

L'outillage étant préparé, il reste seulement à pourvoir aux frais de transport, d'installation et de séjour dans les stations temporaires. Ces frais seront couverts par un crédit de 75,000 francs en tenant compte des dépenses imprévues que doivent nécessairement entraîner des expéditions de l'espèce.

Il s'agit d'organiser deux stations. Les calculs basés sur les passages de Vénus exigent des mesures comparatives faites dans deux points éloignés. Il faut donc que chaque station ait un point éloigné de comparaison. Le centre des États-Unis et le Chili paraissent, dans la circonstance présente, des lieux convenables.

L'installation dans ces contrées éloignées et de ressources difficiles, devant indépendamment de la durée de la traversée exiger beaucoup de temps, il est indispensable, en cas de décision affirmative, que la loi allouant le crédit sollicité, soit promulguée avant la fin de mars 1882.

Ce terme est rigoureux et dans toute autre hypothèse il faudrait renoncer au voyage.

La dépense approximative, par station, se subdivise comme suit :

	États-Unis	Chili.
Voyage de deux observateurs . . . fr.	4,000	5,000
Transports des instruments	2,000	2,500
Séjour (240 jours).	9,600	(280 jours) 11,200
Installation.	15,000	15,000
Imprévu et divers.	5,550	5,550
Total. . . . fr.	<u>75,000</u>	

Le Gouvernement considère comme un devoir d'appuyer la proposition qui précède.

La rareté du phénomène qu'il s'agit d'étudier, son importance, les éléments nouveaux que la Belgique apportera dans sa coopération aux travaux d'observations, les intérêts de la science, décideront sans doute, la législature à voter le crédit sollicité.

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

EXPOSITIONS DES BEAUX-ARTS.

Participation des artistes belges aux expositions étrangères et en particulier à celles de Philadelphie et de Vienne. Crédit extraordinaire : Quarante-cinq mille francs.

Un crédit extraordinaire de 45,000 francs est demandé aux Chambres en vue de couvrir les frais de la participation des artistes belges aux expositions étrangères et spécialement à celles de Philadelphie et de Vienne. Il importe dans la crise actuelle, de multiplier et d'élargir autant que possible, les débouchés ouverts à notre école. Le plus sûr moyen d'atteindre ce but est d'organiser fortement sa participation aux expositions qui se font dans les pays étrangers et de faire en sorte qu'elle y soit représentée par l'élite de ses œuvres et de ses artistes.

Le crédit demandé a pour but de couvrir les frais d'envoi, d'emballage, d'assurance qui font souvent hésiter les artistes à tenter les chances de l'exportation. Le total de ces frais ne constituera qu'une charge peu onéreuse pour l'État, et ce sacrifice, en même temps qu'il assurera à nos expositions étrangères le concours de tous les talents, donnera le droit d'apporter dans les admissions le choix sévère qui est la condition du succès.

Il serait entendu d'ailleurs, en cas de vente que la dépense faite par l'État lui serait remboursée.

Les succès que notre école a remportés aux plus grandes expositions de l'étranger toutes les fois qu'elle y a eu une représentation convenable, donne de sérieuses garanties pour le succès de cette combinaison que le Gouvernement

compte généraliser en vue de conquérir à l'école belge des marchés nouveaux qui lui sont devenus nécessaires. La mesure proposée a le suffrage unanime des principaux cercles artistiques du pays, à l'examen desquels elle a été soumise et qui se sont d'avance engagés à prêter à sa mise à exécution leur concours le plus dévoué.

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

Statistique générale. Exposé de la situation du Royaume de 1861 à 1875.

La loi du 27 juillet 1877 a alloué au Département de l'Intérieur un crédit de 25,000 francs pour la publication de l'exposé de la situation du Royaume, période de 1861 à 1875.

Les frais d'impression des huit premiers fascicules de cet important travail ont dépassé le crédit alloué de 1,634 francs,

Il reste à publier encore six fascicules dont les frais de rédaction et d'impression peuvent être évalués approximativement à 13,365 francs.

Il y a donc lieu pour éviter tout mécompte de solliciter de la législature un nouveau crédit de 15,000 francs dont l'excédant ferait retour au Trésor au cas où les dépenses n'atteindraient pas ce chiffre.



PROJET DE LOI.



ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est alloué au Département de l'Intérieur des crédits spéciaux, savoir :

- 1° *Observatoire royal.* — Soixante-quinze mille francs (fr. 75,000) destinés à couvrir les frais de deux stations au Chili et aux États-Unis pour observer le passage de Vénus. 75,000
- 2° *Expositions des Beaux-Arts.* — Quarante-cinq mille francs (fr. 45,000) pour couvrir les frais de la participation des artistes belges aux expositions étrangères . . . 45,000
- 3° *Statistique générale.* — Quinze mille francs (fr. 15,000) pour payer le complément des frais de rédaction et d'impression de l'Exposé de la situation du Royaume, période de 1861 à 1873. 15,000

ART. 2.

Les crédits mentionnés dans la présente loi seront couverts par les ressources ordinaires du Trésor.

Donné à Bruxelles, le 16 février 1882.

LEOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.